



Date de la convocation : 19/09/2025

Date du Conseil de Surveillance : 09/10/2025

Présents :	9	
Absents :	15	
Personnes ayant donné pouvoir :	4	
Pour : 42/3	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2025-017 : Composition de la Commission « Ingénierie financière » - avenant n°2

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SGPSO approuvé par délibération le 4 juillet 2022 et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

Vu la délibération n°2023-004, approuvée par le Conseil de Surveillance le 10 mai 2023, portant sur la Composition de la Commission « Ingénierie financière » et la désignation d'un membre du Conseil de Surveillance en assurant la présidence ;

Vu la délibération N°2023-007, approuvée par le Conseil de Surveillance le 28 juin 2023, portant sur l'approbation des Règlements intérieurs des Commissions « Contrats », « Gare » et « Ingénierie financière » ;

Vu la délibération n°2024-022, approuvée par le conseil de surveillance le 4 décembre 2024, portant sur l'approbation de la Commission d'ingénierie financière, avenant n°1,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que M. Jean MUR est candidat à intégrer la composition de la commission d'ingénierie financière comme représentant du Département des Hautes-Pyrénées en remplacement de M. Pascal SAUREL,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

ARTICLE UN : De modifier la composition de la Commission Ingénierie financière comme suit :

COTELLE Thierry, Région Occitanie

DEVILLE Thierry, Communauté d'agglomération du Grand Montauban

DERVILLE Sandrine, Région Nouvelle-Aquitaine

DIONIS DU SEJOUR Jean, Communauté d'agglomération d'Agen

FORTINON Xavier, Conseil départemental des Landes

GUERLAIN Matthieu, Bordeaux Métropole

MOUDENC Jean-Luc, Toulouse Métropole

OLLIER Bruno, Conseil départemental de la Haute-Garonne

PEDEBOY Jean-Christian, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

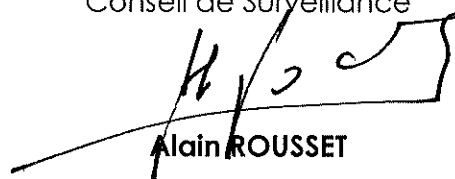
MUR Jean, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

THEATE Jean-Marc, Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan

CAUBET Bruno, SICOVAL.

ARTICLE DEUX : D'autoriser le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du
Conseil de Surveillance



Alain ROUSSET